

Management de l'environnement
par étapes 2010 / 2012



Valorisez
**votre démarche
environnementale**
en toute sérénité

Petites et moyennes entreprises

Participez à l'opération régionale
initiée par les partenaires



ABORDEZ LA CERTIFICATION ISO 14001 À VOTRE RYTHME

Comment ?

L'opération régionale vise à promouvoir une démarche de certification environnementale au travers du référentiel AFNOR FD X30-205 « Systèmes de management environnemental-Guide pour la mise en place par étapes d'un SME » élaboré par une commission de normalisation composée de représentants d'industriels, de bureaux d'études et des pouvoirs publics. Le FD X-30-205 comprend 3 niveaux de certification.

Quel niveau choisir ?

Le choix vous appartient. Il intègre les acquis de votre entreprise ainsi que les demandes de vos clients ou réponse aux attentes des collectivités locales attentives au respect de l'environnement.

NIVEAU 1 Ce niveau a pour but de formaliser par le chef d'entreprise le lancement d'une démarche de gestion de l'environnement. Il comprend un examen initial de la situation de l'entreprise au regard de ses principales exigences réglementaires, une analyse environnementale préliminaire. Un plan d'actions visant une amélioration continue des résultats en matière d'environnement est défini.

NIVEAU 2 Ce niveau a pour but d'élaborer le programme environnemental de l'entreprise. Il définit l'ensemble des règles et consignes nécessaires à la maîtrise de l'environnement, complète le dispositif d'information, sensibilisation, formation et définit les moyens de prévention et d'intervention pour répondre aux situations d'urgence.

NIVEAU 3 Les dispositifs classiques d'accompagnement prendront le relais pour les entreprises candidates à une certification ISO 14001.

L'engagement du niveau 1 ou 2 visé fait l'objet d'une convention tripartite : entreprise, bureau d'étude choisi, CCI ressortissante.

Quels objectifs ?

Permettre à 30 petites et moyennes entreprises d'atteindre le niveau 1 et à 10 d'entre-elles de continuer jusqu'au niveau 2, au travers d'une formation et d'un accompagnement par groupe de 5 entreprises candidates.

Quels moyens organisationnels ?

- 1 L'opération régionale débute par une formation qui s'articule autour :
 - d'un tronc commun, soit 1 jour portant sur les principes généraux en matière d'environnement ou autres, sur les réglementations, eau, air, bruit, déchets, référentiels environnement, ainsi que sur les conditions de réussite d'un SME, avantages et atouts d'un SME...
 - d'une formation spécifique au référentiel AFNOR FDX 30-205 portant sur le détail de la démarche et les exigences des différents niveaux :
 - sur la base de 0,5 jour pour les candidats au niveau 1 ou Envol.
 - sur la base de 1 jour supplémentaire pour les candidats au niveau 2 et potentiellement au niveau 3.
- 2 Puis l'opération régionale se poursuit par un accompagnement assuré par des bureaux d'études locaux sélectionnés sur la base d'un appel à candidature. Le nombre de jours d'accompagnement est de :
 - 3,5 j par entreprise pour le niveau 1 (dans un délai maximum de 6 mois).
 - 6 j par entreprise pour le niveau 2 (dans un délai maximum de 12 mois).

Quels modes de reconnaissance ?

Un certificat pourra être délivré à chaque niveau par un organisme certificateur sur la base d'un audit réalisé par une expertise tierce partie (coût de certification à la charge de l'entreprise).

Quel bilan à ce jour ?

Sur le plan national, plus de 400 entreprises sont engagées dans une démarche de management environnemental par étapes.



Pour en savoir plus sur cette démarche, consulter le site :

www.123environnement.fr

ENVOL – Engagement volontaire pour l'environnement, est un dispositif développé par l'ADEME, l'ACFCI et l'APCM qui correspond au niveau 1 du référentiel FDX 30-205. Il permet une passerelle vers le niveau 2 puis 3 si l'entreprise souhaite finalement s'engager à terme. Actuellement, 72 entreprises ont obtenu la marque Envol.

Pour en savoir plus sur le dispositif Envol :

www.envol-entreprise.fr

Une formation et un accompagnement privilégiés :

Vous bénéficiez d'une assistance et d'un suivi privilégiés à chaque étape de l'opération régionale :

- 1 au démarrage de votre projet, votre conseiller CCI évalue le niveau et les objectifs à atteindre.
- 2 puis, une formation adaptée vous apporte les connaissances nécessaires.
- 3 ensuite, un accompagnement technique vous est proposé afin d'acquérir le niveau 1 puis le niveau 2 de certification (et envisager une certification ISO 14001 à terme en poursuivant sur le niveau 3).
- 4 enfin, bénéficiez d'un cofinancement de votre projet par les partenaires ACTENA.

**Pour toute information sur le calendrier,
les coûts résiduels* à la charge de l'entreprise,
le déroulement de l'opération régionale :**

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COLMAR et du CENTRE ALSACE

Jean-Pierre ORTEGA - 03 89 2021 44 /06 74 84 98 85
Courriel : jortega@colmar.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE STRASBOURG et du BAS-RHIN

Alain DONFUT - 03 88 76 42 15
Courriel : a.donfut@strasbourg.cci.fr

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE SUD ALSACE MULHOUSE

Fabienne CIRONNEAU - 03 89 36 54 99
Courriel : f.cironneau@mulhouse.cci.fr
Laurent DEFFINIS - 03 89 66 71 85
Courriel : l.deffinis@mulhouse.cci.fr

*Cette opération bénéficie de subventions d'organismes publics.

La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. De plus, il faut respecter les critères d'indépendance : ne doit pas être détenue à 25% ou plus par une ou plusieurs entreprises qui ne sont pas des PME.

